

Dans ses publications officielles, la Société de l'assurance automobile du Québec présente le nombre de véhicules autorisés à circuler au Québec, autant pour les véhicules routiers que pour les véhicules conçus pour la circulation hors route. Les données proviennent des systèmes informatiques de la Société, qui est, au Québec, le seul organisme pouvant délivrer un droit de circuler.

Le fichier préparé pour le compte du site Données Québec représente les véhicules autorisés à circuler en date du 31 décembre 2016. Chaque ligne représente un véhicule, certaines de ses caractéristiques et des données sociodémographiques sur son propriétaire. Certaines caractéristiques véhiculaires pourraient être ajoutées ultérieurement, notamment le type de carburant d'un véhicule pour lequel des travaux sont en cours. Le bilan des véhicules en circulation est disponible sur le site Web de la Société dans le Dossier statistique – Bilan 2016 - Accidents, parc automobile, permis de conduire.

Pour de l'information supplémentaire sur l'obtention d'un droit de circuler: https://saaq.gouv.qc.ca/immatriculation/immatriculer-vehicule/

Une documentation peut être utile pour mieux comprendre les variables énumérées dans le fichier. La définition de chacune des variables ainsi que le choix des modalités qu'elles peuvent prendre sont ainsi présentés.

La documentation est divisée comme suit :

VARIABLE : Nom de la variable utilisée au jeu de données.

DESCRIPTION : Nom fonctionnel ou description détaillée de la variable.

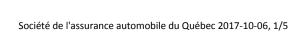
VALEURS POSSIBLES: Valeurs possibles que peut prendre la variable.

DESCRIPTION VALEUR: Description des valeurs que peut prendre la variable, s'il y a lieu.

EXPLICATION VALEUR: Explications supplémentaires des contenus des variables, s'il y a lieu.

TYPE : Type de la variable: Num (numérique), Alph (alphanumérique).

LONGUEUR : Nombre de caractères possibles pour la variable.



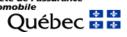


ТҮРЕ	LONGUEU
Num	8
Alph	15
du véhicule est aux fins de Alph	3
un châssis de	
ie la Société; ur électrique ux exigences	
c, une société, ganisation de élégué	
s du Québec.	
nombre maximal d'essieux	
un véhicule	
née du modèle est 1980 ou	
	d'un véhicule année du modèle est 1980 ou

		ROT	Autres	Autres types de véhicules.		
		Utilisation: Hors réseau		Utilisation par une personne physique ou morale d'un véhicule à l'extérieur du réseau routier, soit sur un terrain privé ou dans une localité non reliée au réseau routier.		
		HAU	Automobile ou camion léger	Même définition que pour l'utilisation « promenade ».]	
		HCY	Cyclomoteur	Même définition que pour l'utilisation « promenade ».	_	
		HAB	Autobus	Autobus ou minibus.	_	
		HCA	Camion ou tracteur routier	Véhicule routier de plus de 3 000 kg conçu spécialement pour le transport de biens.		
		HMN	Motoneige	Véhicule d'hiver autopropulsé, y compris l'autoneige.	_	
		HVT	Véhicule tout-terrain	Motoquad, autoquad, motocyclette tout-terrain, véhicule hors route à trois roues et autres véhicules tout-terrain motorisés destinés à un usage hors des chemins publics.		
		HVO	Véhicule-outil	Véhicule routier conçu principalement pour effectuer un type de travail et muni à cette fin d'un outillage.	_	
		HOT	Autres	Autres types de véhicules.		
TYP_VEH_CATEG_USA	Type de véhicule:	AB	Autobus		Alph	2
	Code identifiant la configuration physique d'un véhicule auquel on a accordé un droit de	AT	Aucun type spécifique	Pour plaque amovible (plaque de préfixe X) seulement.		
	circuler.	AU	Automobile ou camion léger			
	circuler.	CA	Camion ou tracteur routier		7	
		CY	Cyclomoteur		1	
		HM	Habitation motorisée		- 	
		MN			- 	
		NV	Motoneige Autres véhicules hors route	Pour usage hors route seulement et qui n'est pas du type MN, VT ou VO. La catégorie NV est destinée aux véhicules qui ne sont pas munis des équipements requis par la loi pour circuler sur les chemins publics.	_	
		SN	Souffleuse à neige		7	
		VO	Véhicule-outil		7 1	
		VT	Véhicule tout-terrain		1	
MARQ_VEH	Marque du véhicule: Code identifiant la marque reconnue par le manufacturier du véhicule.			La valeur « AMOVI » correspond à une plaque amovible (voir CLAS = COT). La valeur « ARTIS » correspond à un véhicule de fabrication artisanale. La valeur « SOUFF » correspond à une souffleuse à neige.	Alph	5
MODEL_VEH	Modèle du véhicule: Code identifiant le modèle reconnu par le manufacturier du véhicule.			La valeur « ARTIS » correspond à un véhicule de fabrication artisanale.	Alph	5
ANNEE_MOD	Identifie l'année du modèle du véhicule, telle que désignée par le fabricant (manufacturier ou autre). Si le véhicule est modifié par une personne autre qu'un fabricant autorisé, on indique l'année de la composante la plus ancienne.			L'âge de tout véhicule automobile est le nombre d'années écoulées à compter de l'année de modèle de celui-ci jusqu'à l'année AN. Le véhicule dont l'année de modèle est égale ou postérieure à l'année AN est considéré comme un véhicule de moins d'un an.	Num	8
MASSE_NETTE	Masse nette en kilogramme (kg) du véhicule provenant du fabricant ou d'une révision de pesée.				Num	8
NB_CYL	Nombre de cylindres du moteur du véhicule.	1 à 8	Un à huit cylindres		Alph	1
_	,	9	Autres	Notamment pour les véhicules ayant plus de huit cylindres.	┥	
CYL_VEH	Cylindrée du véhicule: Capacité en centimètre cube (cm³) des cylindres d'un moteur à explosion.		, and	Cette information n'est pas disponible pour les véhicules de types « véhicule-outil » et « motoneige ».	Num	8
NB_ESIEU_MAX	Nombre maximal d'essieux qui peuvent	2	Deux essieux		Alph	1
Nombre d'essieux maximum	supporter un véhicule (et ses remorques) circulant sur le réseau routier. Il s'agit d'un	3	Trois essieux			
	élément de donnée utilisé pour fin de	4	Quatre essieux	Cette information n'est disponible que pour les véhicules de type « camion ou tracteur routier » d'utilisation institutionnelle, professionnelle ou		
	tarification et d'émission de permis spéciaux.	5	Cing essieux	commerciale (CLAS = BCA).		
	as meation of a officion ao pormis specialix.		<u>'</u>			
OCIU ODIO	Caulaus diamento a di Calle	6	Six essieux ou plus		A lasts	
COUL_ORIG	Couleur d'origine du véhicule.	ARG	Argent		Alph	3
		BEI	Beige			
		BLA	Blanc			
					1	
		BLE	Bleu			

1			_		1	I
		BRU	Brun			
		CHA	Champagne			
		CUI	Cuivre			
		GRI	Gris			
		JAU	Jaune			
		KAK	Kaki			
		MAR	Marron			
		MAU	Mauve			
		MTL	Multicolore			
		NOI	Noir			
		OR	Orange			
		ORA	Orange			
		ROS	Rose			
		ROU	Rouge			
		VER	Vert			
		VIO	Violet			
		blanc	Non précisé			
TYP_DOSS_PERS Type de dossier personne	Type de dossier personne: Identifie le genre de personne pour laquelle la	Р	Personne physique	Y compris les entreprises individuelles	Alph	1
	Société de l'assurance automobile du Québec possède un dossier.	М	Personne morale	Y compris les véhicules en copropriété		
PHYS_SEX	Sexe du propriétaire d'un véhicule.	F	Féminin		Alph	1
Sexe du propriétaire du véhicule		M	Masculin			
		blanc	Ne s'applique pas	Pour les personnes morales		
PHYS_AGE	Âge du propriétaire d'un véhicule au 1 ^{er} juin de l'année AN.			Une valeur manquante signifie « Ne s'applique pas » (pour les personnes morales).	Num	8
REG_ADM	Région administrative de résidence du propriétaire d'un véhicule. La région administrative est déterminée à partir du code géographique de la municipalité.	Bas-Saint-Laurent (01)	Bas-Saint-Laurent		Alph	34
		Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	Saguenay—Lac-Saint-Jean			
		Capitale-Nationale (03)	Capitale-Nationale			
		Mauricie (04)	Mauricie			
		Estrie (05)	Estrie			
		Montréal (06)	Montréal			
		Outaouais (07)	Outaouais			
		Abitibi-Témiscamingue (08)	Abitibi-Témiscamingue		-	
		Côte-Nord (09)	Côte-Nord		-	
		Nord-du-Québec (10)	Nord-du-Québec		-	
		Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11)	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine		-	
			· ·		-	
		Chaudière-Appalaches (12)	Chaudière-Appalaches		_	
		Laval (13)	Laval			
		Lanaudière (14)	Lanaudière			
		Laurentides (15)	Laurentides		\dashv	
		Montérégie (16)	Montérégie			
		Centre-du-Québec (17)	Centre-du-Québec			
		blanc	Hors Québec ou non précisé	Notamment pour les personnes physiques qui sont des non-résidents du Québec ou pour les personnes morales dont le siège social est situé à l'extérieur du Québec.		
MRC	Municipalité régionale de comté de résidence du propriétaire d'un véhicule. La MRC est déterminée à partir du code géographique de la municipalité.	Voir www.mamrot.gouv.qc.ca		Une valeur manquante signifie « Hors Québec ou non précisé ».	Alph	36





CG_FIXE	Code géographique de la municipalité de				Alph	5
	résidence du propriétaire d'un véhicule. La municipalité est déterminée à partir du code postal.	Voir www.mamrot.gouv.qc.ca	Numéro identifiant la municipalité où habite le propriétaire d'un véhicule.	Une valeur manquante signifie « Hors Québec ou non précisé ».		